

Catalogue des prestations du distributeur Électricité de Strasbourg Réseaux aux Responsables d'Équilibre

Version du 1^{er} septembre 2011

Ce catalogue constitue l'offre d'Électricité de Strasbourg en sa qualité de Gestionnaire de Réseau Public de Distribution d'électricité - dénommée dans le présent document « Électricité de Strasbourg Réseaux » ou « ES Réseaux » ou « ESR » ou le « distributeur » - en matière de prestations aux Responsables d'Équilibre,

conformément à la décision ministérielle du 14 janvier 2010 approuvant les tarifs des prestations annexes à destination des responsables d'équilibre réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité.

Sommaire

I. Preambule	3
II. Structure des fiches descriptives de prestations	5
III. Tableau de synthèse des prestations proposées	6
IV. Fiches descriptives des prestations proposées	7

I. PREAMBULE

Ce préambule présente le cadre général d'application et de fonctionnement du catalogue des prestations. Les précisions relatives à la réalisation des prestations sont apportées dans les fiches descriptives du présent catalogue.

Le catalogue en vigueur est celui publié sur le site internet d'ES Réseaux : www.es-reseaux.fr

Accès aux prestations

Le distributeur garantit la fourniture des prestations aux Responsables d'Équilibre dans des conditions transparentes et non-discriminatoires.

Les prestations peuvent être demandées directement par le RE lorsqu'il dispose d'un contrat GRD-RE en vigueur, ou d'un tiers autorisé par lui, tel que le prévoit la section 2 des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.

Références réglementaires et contractuelles

Les prestations proposées dans ce catalogue sont réparties en deux catégories :

- Les prestations de base réalisées sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics d'ESR
- Les prestations annexes réalisées sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics d'ESR

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier la décision ministérielle du 14 janvier 2010 relative aux prestations annexes à destination des responsables d'équilibre réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité.

Les prestations s'inscrivent dans le cadre du dispositif du contrat GRD-RE en vigueur avec ESR.

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec les dispositions réglementaires, clauses contractuelles du contrat GRD-RE signé avec ESR.

Réalisation des prestations

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation.

Sauf disposition particulière, les délais de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations sont des délais standards correspondant à des délais moyens de réalisation exprimés en jours calendaires. ESR ne peut pas être tenu pour responsable d'un dépassement de ces délais.

Les prestations peuvent être demandées par les RE ou par un tiers autorisé par eux, par mail adressé à la boîte e-mail du Distributeur suivante : grd-contact-grdf@es-groupe.fr.

Un délai standard d'un mois est prévu entre la demande de prestation et sa prise en compte par ESR, sauf exception précisée sur la fiche descriptive de la prestation ou par ESR dans la confirmation de réception de demande adressée au Responsable d'Équilibre.

La même démarche et les mêmes délais sont suivis pour les demandes de modification ou de suppression de prestations, y compris pour les prestations récurrentes.

L'ajout, la modification ou la suppression d'une prestation annexe sous monopole récurrente fait l'objet d'un avenant au contrat GRD-RE.

Principes de définition des prix des prestations

Pour les prestations de base :

Les coûts sont couverts par les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) en vigueur, c'est pourquoi elles ne sont pas facturées au Responsable d'Équilibre qui en bénéficie.

Pour les prestations annexes réalisées sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics :

Des niveaux de prix ont été fixés par la décision ministérielle du 14 janvier 2010 relative aux prestations à destination des Responsables d'Équilibre en vigueur au 1^{er} février 2010, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis, et dont les prix sont calculés sur la base :

- de coûts standards de main d'œuvre en fonction de la qualification des intervenants,
- de coûts réels pour les autres postes

Ces niveaux de prix sont ajustés mécaniquement à la même date et selon le même pourcentage et les mêmes règles d'arrondi que les tarifs des prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité annexés à la décision du 7 août 2009 relative aux prestations à destination des clients, fournisseurs, et producteurs d'électricité.

Sauf disposition particulière, les prestations récurrentes liées aux bilans globaux de consommation (BGC) ont un prix fixe par mois calendaire, et s'appliquent à l'ensemble des calculs de bilans globaux de consommation sur ce mois, indépendamment d nombre de BGC effectivement calculés chaque mois.

II. STRUCTURE DES FICHES DESCRIPTIVES DE PRESTATIONS

Chaque fiche présente, selon le cas, les données suivantes :

Nom de la fiche

Indique le numéro du flux correspondant à la prestation

Titre de la fiche

Indique la prestation proposée par ESR au Responsable d'Équilibre

Catégories

Précise la catégorie à laquelle appartient la prestation :

- Base : prestation de base réalisée sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics d'ESR,
- Annexe monopole : prestation annexe réalisée sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics d'ESR et optionnelle.

Cibles clients RE

Indique quelle cible de clients du RE est concernée par la prestation :

- Portefeuille non profilé (télérelevé) : sites dont les consommations ou les productions sont calculés sur la base des courbes de charges télé-relevées
- Portefeuille profilé : sites dont les consommations ou les productions sont estimées par méthode de profilage sur la base des index

Description

Définit la prestation.

Actes élémentaires compris

Présente l'ensemble des actes élémentaires effectués à l'occasion de la réalisation de la prestation, et l'ensemble des éléments transmis.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.

Délais de réalisation

Énonce le délai standard correspondant au délai moyen constaté actuellement, exprimé en jours calendaires (sauf mention contraire). S'agissant des prestations récurrentes associées au calcul de BGC, ce délai est exprimé par rapport au dernier jour de la semaine de calcul concernée (du samedi 0h00 au vendredi 24h00)

Prix

Affichés hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

La TVA est facturée au taux en vigueur au jour de la facturation.

III. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES

N° Flux	Description	Catégorie	Cible Clients RE	Fréquence Envoi	Prix facturé en euros
PDL-RE	Envoi au RE des éléments rattachés à son périmètre	Base	Non profilés Profilés	mensuel	Non facturé
R18	Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de consommation	Base	Non profilés	mensuel	Non facturé
RP12	Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production	Base	Non profilés	mensuel	Non facturé
RP09	Transmission de l'énergie de production	Base	Profilés	selon publication au client	Non facturé
R19	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de consommation	Annexe monopole	Non profilés	hebdomadaire	11,73 € HT 14,03 € TTC Par courbe de mesure hebdomadaire
RP13	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production	Annexe monopole	Non profilés	hebdomadaire	11,73 € HT 14,03 € TTC Par courbe de mesure hebdomadaire
S501	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC)	Annexe monopole	Non profilés Profilés	hebdomadaire	180,42 € HT 215,78 € TTC Par mois
S502	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC) détaillés par sous-profil - CONSOMMATION	Annexe monopole	Profilés	hebdomadaire	527,93 € HT 631,40 € TTC Par mois
S503	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC) détaillés par sous-profil - PRODUCTION	Annexe monopole	Profilés	hebdomadaire	527,93 € HT 631,40 € TTC Par mois
S505	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC) détaillés par sous-profil ET par fournisseur	Annexe monopole	Profilés	hebdomadaire	1152,22 € HT 1378,06 € TTC Par mois

IV. FICHES DESCRIPTIVES DES PRESTATIONS PROPOSÉES

PDL – RE		
Transmission du Périmètre – RPD		
Catégorie : Base	Cible Clients RE : Non profilés et Profilés	Publication mensuelle
Description :	<p>La prestation consiste pour chaque mois M à transmettre au Responsable d'Équilibre les éléments rattachés à son périmètre RPD.</p> <p>Le Périmètre-RPD du Responsable d'Équilibre est constitué de l'ensemble des éléments d'Injection et de Soutirage ayant participé à la constitution des courbes de charge agrégées du RE, qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courbe de Charge télérelevée de consommation, • Courbe de Charge télérelevée de production, • Courbe de Charge estimée de consommation, • Courbe de Charge estimée de production, • Courbe de Charge estimée des Pertes (pour le RE des Pertes du GRD). 	
Actes élémentaires compris :	<p>La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le code EIC du RE • l'identifiant du point de mesure • le type de données consommateur « CONS » ou producteur « PROD » • le profil affecté si profilé • les dates de début et de fin d'activité dans le mois M <p>Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché</p>	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données du mois M s'effectue sur le périmètre du RE	
Délais standards de réalisation :	Pour un mois M : le 15 du mois M+1	
Prix :	Non facturé	

Flux R18		
Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de consommation		
Catégorie : Base	Cible Clients RE : Non profilés	Publication mensuelle
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE la courbe de mesure mensuelle de la consommation ajustée des sites rattachés à son Périmètre-RPD, et ayant souscrit un contrat CARD-Soutirage.	
Actes élémentaires compris :	<p>La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement les consommations au pas 10 minutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB- RE-Site » • validées <p>Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché</p>	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge	
Délais standards de réalisation :	Données mensuelles du mois M : Au plus tard le 15 du mois M+1	
Prix :	Non facturé	

Flux RP12		
Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production		
Catégorie : Base	Cible Clients RE : Non profilés	Publication mensuelle
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE la courbe de mesure mensuelle de la production des sites rattachés à son Périmètre-RPD, et ayant souscrit un contrat CARD-Injection.	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement les productions au pas 10 minutes validées Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge	
Délais standards de réalisation :	Données mensuelles du mois M : Au plus tard le 15 du mois M+1	
Prix :	Non facturé	

Flux RP09		
Transmission de l'énergie de production		
Catégorie : Base	Cible Clients RE : Profilés	Publication mensuelle
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE l'énergie de production des sites rattachés à son Périmètre-RPD sans courbe de charge télérelevée, des producteurs ayant souscrit un contrat d'accès au réseau (sauf pour les producteurs ≤ 36 kVA : en cours de développement, disponible en 2013)	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été communiquée exclusivement l'énergie annuelle de production. Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que le site ait fait l'objet d'une publication de données de comptage vers le client.	
Délais standards de réalisation :	Selon le rythme de publication au client	
Prix :	Non facturé	

Flux R19		
Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de consommation		
Catégorie : Annexe monopole	Cible Clients RE : Non profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE l'ensemble des courbes de mesure hebdomadaire de la consommation ajustée des sites rattachés à son Périmètre-RPD, par PADT (Point d'Application du Tarif) des clients ayant souscrit un contrat CARD-Soutirage.	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement les consommations au pas 10 minutes ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB- RE-Site » Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge	
Délais standards de réalisation :	Données hebdomadaire de la semaine S : Au plus tard le vendredi de la semaine S+1 à 18 heures	
Prix :	11,73 €HT 14,03 €TTC Par courbe de mesure hebdomadaire	

Flux RP13		
Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production		
Catégorie : Monopole	Cible Clients RE : Non profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE la courbe de mesure hebdomadaire de la production des sites rattachés à son Périmètre-RPD, et ayant souscrit un contrat CARD-Injection.	
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement les productions au pas 10 minutes Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge	
Délais standards de réalisation :	Données hebdomadaires de la semaine S : Au plus tard le vendredi de la semaine S+1 à 18 heures	
Prix :	11,73 €HT 14,03 €TTC Par courbe de mesure hebdomadaire	

Flux S501		
Transmission des bilans globaux de consommation (BGC)		
Catégorie : Monopole	Cible Clients RE : Profilés	Publication hebdomadaire
Description :	<p>La prestation consiste à transmettre au RE les flux agrégés suivants, calculés pour chaque semaine S à partir des éléments présents dans son Périmètre-RPD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La courbe de charge agrégée des consommations estimées ($CdC_{estim.conso}$) - La courbe de charge agrégée des productions estimées ($CdC_{estim.prod}$) - La courbe de charge agrégée des consommations télérelevées ($CdC_{télérel.conso}$) - La courbe de charge agrégée des productions télérelevées ($CdC_{télérel.prod}$) - la courbe de charge estimée des pertes (CdC_{pertes}) (pour le RE des pertes du GRD) 	
Actes élémentaires compris :	<p>La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés du RE pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+2, M+12, M+14 (+ rejeux intermédiaires si nécessaires)</p> <p>Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché</p>	
Clauses restrictives :	<p>La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du RE.</p>	
Délais standards de réalisation :	<p>Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE</p>	
Prix :	<p>180,42 €HT 215,78 €TTC</p> <p>Par mois</p>	

Flux S502		
Transmission des BGC détaillés par sous-profil Consommation		
Catégorie : Monopole	Cible Clients RE : Profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE les courbes de charge estimées par sous-profil CONSOMMATION pour chaque semaine S	
Actes élémentaires compris :	<p>La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés par sous-profil CONSOMMATION du RE pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+2, puis à chaque rejeu M+3, M+6, M+12, M+14</p> <p>Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché</p> <p>La prestation inclut l'envoi optionnel d'une copie à un tiers désigné au préalable par le RE : dans ce cas, les données sont communiquées par FTP</p>	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du RE.	
Délais standards de réalisation :	Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE	
Prix :	527,93 €HT 631,40 €TTC Par mois	

Flux S503		
Transmission des BGC détaillés par sous-profil Production		
Catégorie : Monopole	Cible Clients RE : Profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE les courbes de charge estimées par sous-profil PRODUCTION pour chaque semaine S	
Actes élémentaires compris :	<p>La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés par sous-profil PRODUCTION du RE pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+2, puis à chaque rejeu M+3, M+6, M+12, M+14</p> <p>Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché</p> <p>La prestation inclut l'envoi optionnel d'une copie à un tiers désigné au préalable par le RE : dans ce cas, les données sont communiquées par FTP</p>	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du RE.	
Délais standards de réalisation :	Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE	
Prix :	527,93 €HT 631,40 €TTC Par mois	

Remarque : ce flux n'étant pas développé à ce jour, un délai de 6 mois sera nécessaire pour sa mise à disposition suite à la première demande de RE auprès du GRD ESR, par courrier recommandé avec AR.

Flux S505		
Transmission des BGC détaillés par sous-profil et par fournisseur		
Catégorie : Monopole	Cible Clients RE : Profilés	Publication hebdomadaire
Description :	La prestation consiste à transmettre au RE les courbes de charge estimées par sous-profil et par fournisseur pour chaque semaine S	
Actes élémentaires compris :	<p>La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés du RE par sous-profil et par fournisseur pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+2, puis à chaque rejeu M+3, M+6, M+12, M+14</p> <p>Les données sont communiquées par mail avec fichier rattaché</p> <p>La prestation inclut l'envoi optionnel d'une copie à un tiers désigné au préalable par le RE : dans ce cas, les données sont communiquées par FTP</p>	
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du RE.	
Délais standards de réalisation :	Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des BGC défini par RTE	
Prix :	1152,22 €HT 1378,06 €TTC Par mois	

Remarque : ce flux n'étant pas développé à ce jour, un délai de 6 mois sera nécessaire pour sa mise à disposition suite à la première demande de RE auprès du GRD ESR, par courrier recommandé avec AR.